



Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires  
Zwischenstaatliche Organisation für den internationalen Eisenbahnverkehr  
Intergovernmental Organisation for International Carriage by Rail

---

**Secrétaire général**  
**Generalsekretär**  
**Secretary General**

**NOT-23012**  
**28.04.2023**

Original : FR

**AUX ÉTATS MEMBRES ET MEMBRES ASSOCIÉS DE L'OTIF  
ET AUX ORGANISATIONS RÉGIONALES AYANT ADHÉRÉ À LA COTIF**

---

**Notification dépositaire**

Liste des lignes maritimes et de navigation intérieure CIV  
(Lettre circulaire 32)

En sa qualité de dépositaire, le Secrétaire général de l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF) vous notifie les informations suivantes :

Par courrier daté du 26 avril 2023, le ministère irlandais des transports a, avec l'accord du ministère français de la transition écologique et de la cohésion des territoires, prié le Secrétaire général d'inscrire dans la liste des lignes maritimes et de navigation CIV, conformément à l'article 24, § 3 de la COTIF, les trois lignes maritimes suivantes:

- la ligne entre Dublin Port et Cherbourg, exploitée par l'entreprise irlandaise « Irish Ferries, Ferryport, Alexandra Road, IE – Dublin 1 D01 W2F5 »,
- la ligne entre Rosslare et Cherbourg, exploitée par l'entreprise française « Brittany Ferries, Port du Blosson - CS 60 072, FR - 29688 Roscoff Cedex », et
- la ligne entre Cork et Roscoff, exploitée par l'entreprise française « Brittany Ferries, Port du Blosson - CS 60 072, FR - 29688 Roscoff Cedex ».

En application de l'article 24, § 5 de la COTIF, les transports sur ces nouvelles lignes seront soumis aux dispositions de la COTIF à l'expiration d'un mois à compter de la date de la présente notification, soit le 28 mai 2023.

En raison de l'inscription de ces nouvelles lignes, les chapitres de l'Irlande et de la France de la liste des lignes maritimes et de navigation intérieure CIV sont réédités (versions applicables à compter du 28 mai 2023).



(Wolfgang Küpper)  
Secrétaire général

**Annexe :**

- Chapitres CIV Irlande et France applicables à compter du 28 mai 2023

**Copie :**

Comité international des transports ferroviaires (CIT)  
Secrétariat général  
Weltpoststrasse 20  
CH – 3015 Berne